

Confinement biologique de niveau 2

Procédure normalisée de fonctionnement 112 (PNF-112)

Date d'entrée en vigueur :
27 novembre 2013

Révision 23-11-2016
10-06-2019

CBSA-13-94-08
CBSA-16-112-08.1
CBSA-19-128-09.1

Définition

Agent pathogène de niveau de confinement 2 (NC2) : Agent biologique pouvant causer une maladie pour laquelle il existe des mesures préventives et thérapeutiques efficaces et où le risque de propagation est faible (les agents infectieux sont classés selon leur risque pour la santé animale et/ou humaine, Santé Canada).

ÉPI : Équipement de protection individuel

ESB : Enceinte de sécurité biologique

Matériel

Appareils/Instruments/Équipements

- ESB
- ÉPI
- Autoclave et sacs de plastique allant à l'autoclave
- Équipement et matériel expérimental spécifique au NC2
- Produits nettoyants et désinfectants
- Matériel pour le changement de cages

Documents et formulaires

- PNF appropriée :
 - PNF- 403 Enceinte de sécurité biologique : utilisation et entretien
- Dossier des animaux (Feuilles de suivi et de traitement)
- Fiche technique ou d'information sur le matériel biologique utilisé
- Affiche à mettre sur la porte des locaux NC2 (**ANNEXE I**)

Généralités

Pour connaître le niveau de confinement d'un agent infectieux, consultez les fiches techniques santé et sécurité de l'Agence de la santé publique du Canada, les Lignes directrices en matière de biosécurité en laboratoire de Santé Canada ou le protocole déposé au Comité de bons soins des animaux.

- L'animalerie de recherche est accréditée du Comité de biosécurité et de gestion des matières dangereuses (CBGMD) pour l'utilisation de matériel biologique nécessitant des installations de NC2.
- Les utilisateurs doivent prendre connaissance des risques biologiques liés à leur expérimentation. Ils doivent comprendre et connaître les particularités et les spécificités de l'agent avec lequel ils travaillent. Ils doivent également connaître les mesures et dispositions pour rencontrer les normes de biosécurité requise par l'usage de l'organisme classé de niveau NC2.
- Les portes des salles d'hébergement et d'expérimentation doivent être munies d'une affiche « Danger biologique » indiquant (**ANNEXE I**):
 - Le risque présent
 - Le niveau de confinement
 - Les personnes ressources
 - Les conditions d'entrée
 - L'ÉPI requis
 - Les autres conditions particulières
- Les portes des pièces donnant accès aux locaux de la zone NC2 doivent toujours demeurer fermées et verrouillées. L'accès à une pièce de NC2 est limité aux personnes ayant reçu la formation, reconnues aptes à travailler selon les normes NC2 et ayant obtenu l'autorisation d'y travailler. Ces personnes recevront la clé d'accès au local.
- Les surfaces de travail doivent être désinfectées à l'aide d'une solution désinfectante appropriée après usage ou lors de déversement d'un agent infectieux (tableau p.7, selon la fiche technique ou d'information l'agent infectieux utilisé).
- Le lavage des mains, avant de sortir de l'antichambre de NC2, est obligatoire. Le port des gants ne dispense pas de l'obligation de se laver les mains.
- S'assurer du bon fonctionnement de l'enceinte de sécurité biologique avant son utilisation (voir **PNF-403 Enceinte de sécurité biologique: utilisation et entretien**).

- L'ÉPI doit être porté en tout temps lorsque des animaux sont infectés. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires lorsque des aérosols sont produits et selon l'agent infectieux utilisé. **L'ÉPI ne doit pas être porté à l'extérieur de la pièce d'hébergement.**
- Pour les employés de l'animalerie, les vêtements de travail (scrub) doivent être changés si vous devez vous rendre dans une salle de confinement 1 après vous être rendu dans une salle de NC2.
- Pour les utilisateurs, vous ne pouvez pas visiter une autre salle de l'animalerie le même jour suite à votre visite dans les aires de NC2, à moins de prendre une douche et de changer de vêtement.

Méthodes et Processus

Les pratiques opérationnelles décrites sont essentielles pour la protection du personnel, des autres animaux et de l'environnement contre les risques de contamination.



Formation de l'utilisateur

1. Formation de biosécurité [en ligne](#).
2. Formation de biosécurité spécifique au travail avec les animaux pour les nouveaux utilisateurs de la zone de NC2 par un technicien en santé animale (mise à jour annuelle obligatoire).
3. Le responsable de l'animalerie pourra en tout temps valider la capacité d'exécution de l'usager selon les normes NC2.

Préparation du matériel

Préparation du matériel biologique

Le matériel biologique doit être préparé dans un laboratoire dont les installations et les opérations sont de NC2. De plus, il est important d'assurer la pureté du produit devant être administré aux animaux. Il doit ensuite être transporté et manipulé de façon sécuritaire dans les locaux de l'animalerie. Vous devez :

- Identifier le contenant (pictogramme de biorisque  , nom du produit, concentration) ;
- Utiliser un contenant primaire hermétique et incassable ;
- Placer le contenant primaire dans un deuxième contenant incassable scellé (hermétique) portant le pictogramme de biorisque  , assez grand pour contenir le premier, en utilisant une matière antichoc entre les deux ;
- Ouvrir le contenant et manipuler l'inoculum sous une enceinte de sécurité biologique conforme aux opérations de NC2.

Équipement de protection individuel (ÉPI)

L'équipement de protection à revêtir ainsi que l'ordre dans lequel l'enlever sont détaillés sur une affiche présente sur les portes des salles concernées (**ANNEXE II**). Il doit être mis dans l'antichambre, retiré juste avant de sortir de la salle d'hébergement et jetés dans le bac gris avec couvercle jaune prévu à cet effet. Le port de ces équipements a pour objectif de protéger le manipulateur et les animaux et d'éviter tout risque de contamination croisée. Il est primordial de porter au minimum :

- Sarrau jetable
- Gants jetables (toujours deux paires de gants dont au moins une paire en nitrile car celui-ci offre l'avantage de se déchirer s'il est percé)
- Masque de type N95
- Couvre-chaussures
- Bonnet jetable

Des lunettes de protection étanche ou une visière doivent être portées lorsque des aérosols sont produits et/ou lorsque l'agent infectieux peut se transmettre via les muqueuses.

Enceinte de sécurité biologique (ESB)

Voir **PNF-403 Enceinte de sécurité biologique : utilisation et entretien.**

Hébergement des animaux

Les rongeurs doivent être hébergés sur support ventilé et les changements de cage doivent être effectués dans une ESB. Aucune mesure particulière n'est nécessaire lors des observations des animaux sans ouvrir le couvercle de la cage. Toutes les manipulations nécessitant l'ouverture du couvercle de la cage doivent se faire dans une ESB. Les cages contenant les animaux infectés doivent être identifiées, sur la carte de cage, par un pictogramme représentant le sigle de biohazard :



Locaux d'hébergement et d'expérimentation

Seules les salles d'hébergement et d'expérimentation aménagées pour des expérimentations de NC2 peuvent être utilisées pour ce type de projet (**ANNEXE III** Plan des locaux d'hébergement et d'expérimentation à l'animalerie des rongeurs de l'UQTR).

Matériel et équipement pour l'expérimentation

Tout le matériel expérimental (instruments de chirurgie, seringues, analgésiques, etc.) et l'équipement (microscope, appareil à anesthésie, etc.) utilisés dans les locaux de NC2 **ne doivent JAMAIS** être sortis de la zone de NC2 sans l'autorisation préalable du personnel de l'animalerie. Toujours s'assurer d'avoir du matériel de travail spécifique à ces locaux lors de vos procédures expérimentales.

Manipulations

Animaux

L'observation journalière des animaux se fait sans manipulation, de façon visuelle à travers la cage. Les animaux devant être observés de façon plus détaillée et/ou devant recevoir un traitement particulier sont obligatoirement manipulés dans une ESB.

Les animaux infectés doivent être manipulés par du personnel qualifié et expérimenté afin d'éviter les risques de blessures. N'hésitez pas à demander l'aide des techniciens de l'animalerie.

Aucun animal n'est autorisé à sortir de la zone de NC2.

L'euthanasie des animaux doit également se faire dans une ESB située dans le local d'expérimentation de la zone de NC2.

Changement et entretien des cages

Toujours porter l'ÉPI. Toutes les cages sont changées et manipulées dans l'ESB. Lors du changement de cages, s'assurer de bien séparer le matériel propre du matériel souillé.

Étapes pour le changement de cage :

- 1- S'assurer du bon fonctionnement de l'ESB (voir **PNF-403 Enceinte de sécurité biologique : utilisation et entretien**);
- 2- Amener le matériel propre (cages, grillages, couvercles, jouets, bouteilles d'eau, nourriture et autre) dans l'ESB ainsi qu'un contenant rempli de Peroxygard 7 % pour le trempage des mains;
- 3- Couvrir la surface de travail avec des piqués bleus préalablement vaporisés de Peroxygard 7 %;
- 4- Prendre la cage souillée sur le support ventilé. Essuyer l'extérieur de la cage avec une lingette préalablement trempée dans une solution de Peroxygard 7 %;
- 5- Ouvrir la cage en touchant le moins possible l'intérieur de celle-ci;
- 6- Transférer les animaux dans une cage propre et remettre de la nourriture et de l'eau;
- 7- Désinfecter immédiatement vos mains (gantées) par trempage dans un contenant rempli de Peroxygard 7 %;
- 8- Remettre la cage sur le support ventilé;
- 9- Tout le matériel souillé doit être vaporisé de Peroxygard 7 % et emballé dans un sac à autoclave avant d'être sorti de l'ESB ;
- 10- Le matériel souillé, incluant les cages, doit être autoclavé avant d'être lavé.


Manipulation du matériel biologique

Les règles suivantes doivent être appliquées lors de la manipulation de matériel biologique :

- Toujours porter l'ÉPI, incluant un sarrau jetable.
- Manipuler les liquides biologiques dans une ESB, et ce, avec prudence, afin d'éviter les éclaboussures et la production d'aérosols ou la projection de gouttelettes.
- Limiter l'emploi de seringues et d'aiguilles aux techniques pour lesquelles il n'y a pas d'autres alternatives.
- NE PAS REMETTRE LE CAPUCHON SUR LES AIGUILLES.
- Jeter les aiguilles et les instruments tranchants (les lames, par exemple) dans les contenants prévus à cette fin.
- Les produits biologiquement dangereux doivent être jetés conformément aux procédures établies (voir le point : « Gestion des déchets »).
- Décontaminer les surfaces de travail tous les jours ou après chaque déversement. Utiliser de l'eau de javel à 10 %, de l'alcool à 70 %, ou du Peroxygard (1 :16) (tableau p.7, selon la fiche technique ou d'information de l'agent infectieux utilisé).
- Enlever la paire de gant externe.

Transport du matériel biologique vers un laboratoire

Le transport de matériel biologique de l'animalerie vers un laboratoire doit respecter les règles suivantes :

1. Faire un double emballage du matériel biologique à transporter;
2. Désinfecter l'extérieur de l'emballage et l'identifier avec le pictogramme de biologique  ;
3. À l'arrivée au laboratoire de niveau 2 du chercheur, désinfecter l'emballage et le manipuler dans une ESB.

Gestion des déchets et du matériel souillé

Cages

Avant d'être sorties de l'ESB, les cages souillées sont enveloppées dans un sac allant à l'autoclave. L'extérieur du sac doit être vaporisé au Peroxygard (1 :16) avant de sortir du local d'hébergement.

À la sortie du local d'hébergement, les sacs vaporisés contenant le matériel souillé sont remis dans d'autres sacs allant à l'autoclave.

Le matériel souillé ainsi emballé est acheminé par charriot à la laverie souillée pour être décontaminé par stérilisation.

Matériel

Les seringues et les aiguilles doivent être promptement jetées dans un contenant rigide prévu pour la disposition des objets piquants et tranchants.

Les autres déchets contaminés (ÉPI, papiers, etc.) doivent être jetés dans le bac biomédical pour déchets non anatomiques (bac gris avec couvercle jaune) prévus à cet effet. Lorsque le sac contenu dans le bac est plein, il doit être refermé avec le couvercle jaune et vaporisés d'un désinfectant approprié. Le bac doit ensuite être apporté à l'entrepôt des matières dangereuses qui sera pris en charge par l'équipe de la gestion des matières dangereuse. Ne jamais compresser le sac en poussant dessus.

Les déchets animaux doivent être mis dans des sacs à déchets imperméables, étanches et à l'épreuve des perforations, le plus près possible de l'endroit où les déchets ont été produits. Avant de placer des tissus d'origine animale dans des sacs à déchets, il est important d'en retirer les objets acérés (p. ex. aiguilles, tubes capillaires). Les sacs à déchets doivent être scellés et étanches, être identifiés avec le pictogramme du biorisque et déposés dans des contenants étanches et entreposés dans le congélateur à la sortie de l'animalerie.

À partir du moment où les déchets sont entreposés dans le congélateur à la sortie de l'animalerie, ils sont pris en charge par le service de la Gestion des matières dangereuses de l'UQTR. Les déchets biologiques sont récupérés par une firme externe où ils sont stérilisés à l'autoclave (si non anatomique) ou incinérés (si anatomique).

Surface de travail et équipement

L'ensemble des surfaces, des équipements, des sacs et autres contenants doivent être vaporisés d'un désinfectant approprié avant de sortir de la pièce d'hébergement, selon la fiche technique ou d'information de l'agent infectieux utilisé et de ce qui doit être désinfecté :

Produit	Dilution	Surface et équipement	Sac	Contenant	Plancher
Peroxygard	7% (1 :16)	X	X	X	X
Virkon	1-2%	X	X	X	X
Alcool	70%	X			
Eau de javel	10%	X			X
Germicide (AMFO)	10%	X			X

Un temps de contact de 5 minutes minimum est prescrit par les manufacturiers et experts dans le domaine des biorisques pour assurer l'efficacité optimale du produit utilisé.

Stérilisation

Il y a une importante distinction à faire entre stérilisation et désinfection. La stérilisation est la destruction totale de toutes formes de vie microbienne et la désinfection produit la destruction de microorganismes pathogènes spécifiques.

L'utilisation d'un autoclave s'avère idéale pour décontaminer les déchets infectieux ainsi que pour la stérilisation du matériel.

Voici les points à considérer pour la préparation du matériel que l'on veut faire stériliser :

- Utiliser des sacs de plastique allant à l'autoclave avec le pictogramme de matériel biologique.
- Éviter de trop remplir les sacs.
- Ne pas fermer les bouteilles et les contenants hermétiquement.
- Utiliser des indicateurs de stérilité biologiques pour s'assurer que la décontamination est adéquate. Mettre les indicateurs à l'intérieur et à l'extérieur du sac.

Différents cycles, d'une durée préprogrammée selon les recommandations du fabricant et ce, en fonction de la matière autoclavée, seront disponibles sur l'autoclave situé à l'animalerie dès le début du protocole expérimental.

Incident et déversement

Incident

Toute personne victime d'un incident ou d'un accident doit aviser son supérieur immédiat, son professeur ou son chargé de cours le plus tôt possible.

Dans le cas d'un incident ou d'un accident survenant à un intervenant externe, le représentant de l'UQTR responsable des travaux effectués par l'intervenant doit aussi en être informé.

Le VRRH-Santé et sécurité en milieu de travail et d'études doit être informé, dans les plus brefs délais, de tout incident ou accident au moyen du formulaire de *Déclaration d'un incident ou d'un accident en milieu de travail ou d'études* (Annexe IV). Le formulaire de [Déclaration d'un incident ou d'un accident en milieu de travail ou d'études](#) doit être complété par la victime de l'accident ou de l'incident et envoyé au conseiller en santé et sécurité au travail.

Dans les cas où l'état de la victime d'un accident ne lui permettrait pas de le déclarer elle-même, un témoin ou la personne responsable de la victime devra compléter le formulaire et l'envoyer au conseiller en santé et sécurité au travail.

Déversement de matériel biologique infectieux

Cette procédure doit être affichée dans toutes les pièces de NC2.

Trousse de décontamination (tout ce qui est utilisé doit pouvoir passer à l'autoclave)

- Désinfectants appropriés (ex. eau de javel 10 % ou Peroxygard)
- Papiers absorbants
- Pince ou autre instrument pour ne pas se couper ou se piquer
- Sacs allant à l'autoclave pour mettre le matériel à décontaminer

Déversement mineur :




1. Laisser l'ESB fonctionner en tout temps;
2. Couvrir de papier absorbant la zone et verser un désinfectant du pourtour vers le centre;
3. Laisser agir au moins 15 minutes;
4. Disposer les papiers absorbants et autres déchets dans des sacs allant à l'autoclave;
5. Recommencer le point 2 et laisser agir 10 minutes avant de ramasser;
6. Changer les gants après le nettoyage du déversement.

Déversement majeur :

1. Sortir immédiatement et aviser les techniciens de l'animalerie;
2. L'accès à la pièce sera interdit sauf au technicien qui prendra en charge le déversement;
3. L'ESB doit fonctionner en tout temps;
4. Couvrir de papier absorbant la zone, verser un désinfectant du pourtour vers le centre et laisser agir au moins 15 minutes;
5. Disposer des déchets contaminés de façon appropriée (voir p.7);
6. Recommencer au point 4 et laisser agir 10 minutes avant de ramasser;
7. Contacter la gestion des matières dangereuses pour la disposition finale.

Annexes

ANNEXE I : Affiche à mettre sur la porte des locaux de NC2

<u>PERSONNES AUTORISÉES SEULEMENT</u>	
CETTE ZONE DE CONFINEMENT CONTIENT DES MATIÈRES INFECTIEUSES OU DES TOXINES	
	
DANGER BIOLOGIQUE	
NIVEAU DE CONFINEMENT : 2	
MATÉRIEL BIOLOGIQUE UTILISÉ : _____ Protocole : _____	
Local : _____	
Principale personne-ressource	Poste
Autre personne-ressource en cas d'urgence	Poste
Conditions d'entrée :	- Tenir la porte fermée en tout temps. - Toute personne non autorisée doit être accompagnée.
ÉPI requis :	
Autres conditions particulières :	Au moment de quitter : - Retirer vos ÉPI et les disposer aux endroits prévus à cet effet. - Se laver les mains. 
POUR TOUTE QUESTION : SE RÉFÉRER À LA PNF-112 POUR TOUTE URGENCE : 911 (INTERNE) OU (819) 376-5050 (TÉLÉPHONE MOBILE)	

ANNEXE II : Ordre dans lequel l'équipement de protection individuel doit être retiré à la sortie du local d'hébergement

1-



Enlever vos gants. Ils doivent être jetés dans la poubelle du local d'hébergement.

2-



Enlever le masque et le bonnet.
Ils doivent être jetés dans la poubelle du local d'hébergement. Se munir d'un masque propre.



3-



Retirer votre jaquette et la déposer dans la corbeille à linge situé dans le local d'hébergement.

4-



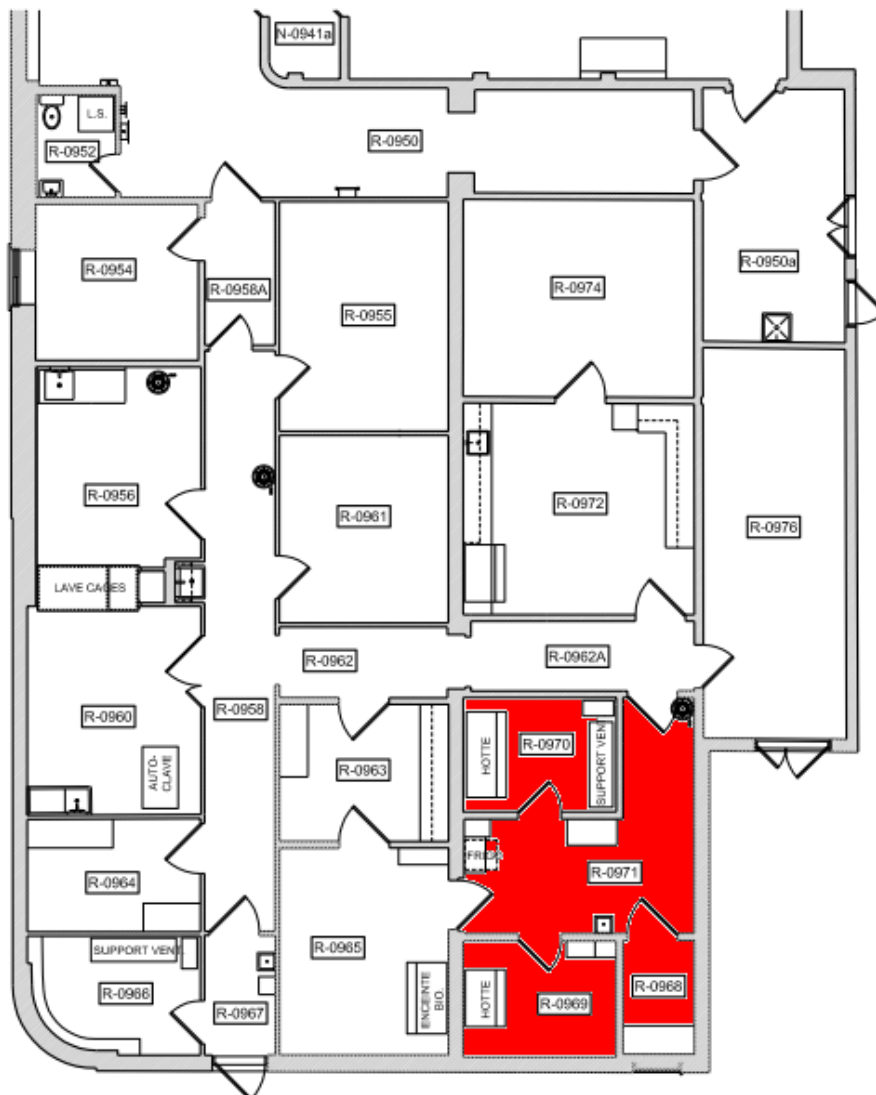
Enlever les couvre-chaussures en prenant soin de ne pas dépasser les limites permises indiquées par les lignes grises au sol. Les jeter dans la poubelle du local d'hébergement.

5-




Laver vos mains soigneusement avant de quitter les locaux de NC2.

ANNEXE III : Plan de l'animalerie et Zone ciblée pour la manipulation des animaux et du matériel de niveau de confinement biologique 2 en **ROUGE**

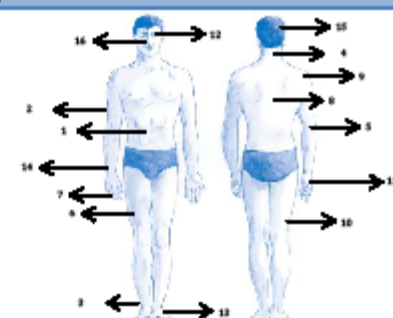


ANNEXE IV : Déclaration d'un incident ou d'un d'accident en milieu de travail et d'études

(Ce formulaire est disponible sur le lien suivant: www.uqtr.ca/ssmte)

 Université du Québec à Trois-Rivières		Déclaration d'un incident ou d'un accident <small>en milieu de travail et d'études</small>	
<small>A ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LA PERSONNE VICTIME DE L'ACCIDENT OU PAR UN TÉMOIN DE L'INCIDENT</small>			
INFORMATIONS PERSONNELLES			
Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Matricule/Code permanent :	<input type="text"/>	Occupation :	<input type="text"/>
Service :	<input type="text"/>	Département :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Professeur <input type="checkbox"/> Chargé de cours <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Employé de soutien <input type="checkbox"/> Personnel adm./service <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Étudiant <input type="checkbox"/> Intervenant externe <input type="checkbox"/> Autre : _____			
Supérieur immédiat :	<input type="text"/>	Tel. :	<input type="text"/>
ou			
Professeur ou chargé de cours :	<input type="text"/>	Tel. :	<input type="text"/>
Date de l'accident : ____/____/____ j m a		Heure de l'accident : ____ h ____	
Date de déclaration : ____/____/____ j m a		Heure de déclaration : ____ h ____	
Témoïn (s) : _____			
PREMIERS SOINS			
Secouriste impliqué :		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Nom du secouriste : _____
Trousse de secours utilisée :		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Localisation de la trousse : _____
DESCRIPTION DE L'INCIDENT/ACCIDENT			
<small>(Lien précis, tâches effectuées, équipements/matériels impliqués, conditions des lieux, conditions de l'environnement, conséquences, etc.)</small>			
<input type="text"/>			
Source de l'incident/accident			
<input type="checkbox"/> Circuit électrique	<input type="checkbox"/> Maintenance manuelle	<input type="checkbox"/> Outil / machinerie fixe	<input type="checkbox"/> Posture/effort
<input type="checkbox"/> Circuit pneumatique/hydraul	<input type="checkbox"/> Matériel /Équipement/Mobilier	<input type="checkbox"/> Outil manuel et portatif	<input type="checkbox"/> Produit biologique
<input type="checkbox"/> Équipement de levage	<input type="checkbox"/> Matériel radioactif	<input type="checkbox"/> Particules / poussières	<input type="checkbox"/> Produit chimiques/gaz
<input type="checkbox"/> Équipement mobile	<input type="checkbox"/> Mouvement du corps	<input type="checkbox"/> Plancher/Sol/Route	<input type="checkbox"/> Struct/échal./garde-fou
<input type="checkbox"/> Gaz / air chaud-froid	<input type="checkbox"/> Autre : _____		
Type de l'incident/accident			
<input type="checkbox"/> Choc électrique	<input type="checkbox"/> Coincé / écrasé	<input type="checkbox"/> Effort physique	<input type="checkbox"/> Friction
<input type="checkbox"/> Chute (même niveau)	<input type="checkbox"/> Collision	<input type="checkbox"/> Explosion	<input type="checkbox"/> Frappé contre
<input type="checkbox"/> Chute (niveau différent)	<input type="checkbox"/> Contact	<input type="checkbox"/> Feu	<input type="checkbox"/> Glissade
<input type="checkbox"/> Chute d'objet	<input type="checkbox"/> Éclaboussure / projection	<input type="checkbox"/> Frappé par	<input type="checkbox"/> Inhalation
<input type="checkbox"/> Autre : _____			

Nature de la Blessure			
<input type="checkbox"/> Abrasion	<input type="checkbox"/> Ecrasement	<input type="checkbox"/> Infection	<input type="checkbox"/> Intoxication
<input type="checkbox"/> Brûlure	<input type="checkbox"/> Entorse	<input type="checkbox"/> Inflammation	<input type="checkbox"/> Lésion interne
<input type="checkbox"/> Contusion	<input type="checkbox"/> Éraflure	<input type="checkbox"/> Irritation/corps étranger	<input type="checkbox"/> Piqûre/écharde
<input type="checkbox"/> Coupure	<input type="checkbox"/> Fracture	<input type="checkbox"/> N/A	
<input type="checkbox"/> Autre : _____			

Partie du corps			
1 <input type="checkbox"/> Abdomen	7 <input type="checkbox"/> Doigt	13 <input type="checkbox"/> Pied	
2 <input type="checkbox"/> Bras	8 <input type="checkbox"/> Dos	14 <input type="checkbox"/> Poignet	
3 <input type="checkbox"/> Cheville	9 <input type="checkbox"/> Épaule	15 <input type="checkbox"/> Tête	
4 <input type="checkbox"/> Cou	10 <input type="checkbox"/> Jambe	16 <input type="checkbox"/> Visage (incl. nez et bouche)	
5 <input type="checkbox"/> Coude	11 <input type="checkbox"/> Main	Autres :	
6 <input type="checkbox"/> Cuisse	12 <input type="checkbox"/> Œil		

CONTRÔLE (À ÊTRE COMPLÉTÉ AVEC LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT)

Mesure(s) temporaire(s) prise(s) pour contrôler les risques et/ou sécuriser les lieux :

1.	_____
2.	_____
3.	_____

Rédigé par : _____ Date : _____

Faire parvenir une copie du formulaire au conseiller en santé et sécurité au travail – VRRH - local 2063 PB

ESPACE RÉSERVÉ AU SECIEUR SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
<input type="checkbox"/> Catastrophe, fatality	<input type="checkbox"/> Perte de temps, incapacité perm.
<input type="checkbox"/> Perte de temps, incapacité temp.	<input type="checkbox"/> Assignation temp.
<input type="checkbox"/> Blessure mineure	<input type="checkbox"/> Maladie professionnelle
<input type="checkbox"/> Accident dommage matériel	<input type="checkbox"/> Accident dommage environnement
<input type="checkbox"/> Incident	<input type="checkbox"/> Analyse d'un risque
Notes : _____	

Références

- [Normes canadiennes sur la biosécurité 2^e édition](#), Agence de la santé publique du Canada, 2015.
- [Politique sur la santé et la sécurité en milieu de travail et d'études](#), Université du Québec à Trois-Rivières, 2010-CA544-17-R5717, avril 2010.
- [Politique de biosécurité et de gestion des matières dangereuses](#), Université du Québec à Trois-Rivières, 2015-CA616-11.01-R6644, septembre 2015.
- [Manuel de biosécurité](#), Comité de biosécurité et de gestion des matières dangereuses, Université du Québec à Trois-Rivières.
- [Accident ou incident de travail sur le campus](#), Service de la protection publique, Université du Québec à Trois-Rivières.
- [Procédure de déclaration et d'analyse d'un incident ou d'un accident en milieu de travail ou d'études](#), Université du Québec à Trois-Rivières.

Révisée par :

Responsable de l'animalerie :	Signature :	Date :
Mme Fanny Longpré		
Conseillère en gestion des matières dangereuses et radioprotection :	Signature :	Date :
Mme Geneviève Bureau		

Historique des mises à jour :

Version 3	19 juin 2019	Port de 2 paires de gants en tout temps (p.4 ÉPI) Ajout désinfection extérieur de l'emballage (p.6 point 2) Changement de la procédure pour la gestion des bacs biomédical pour déchets non anatomiques; à la demande du service de la gestion des matières dangereuses (p.7 2 ^e paragraphe) Retrait du bonnet avec le masque et non avec les gants (Annexe II)